


SECTION 1

A hand holding a globe with a network overlay. The globe is partially visible on the left side, showing continents and oceans. A network of white lines and dots is overlaid on the globe and extends across the page. The background is a blurred image of a hand holding the globe.

> **CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT** - Une approche éducative ouverte sur un monde en transition

01



Partie 1 / Concepts et fondements de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

1. De l'éducation au développement à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) comprend l'ensemble des moyens mis en oeuvre pour sensibiliser les publics à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Plus spécifiquement, c'est un processus socio-éducatif qui s'adresse à tous, visant à outiller des publics pour leur permettre de comprendre la complexité du monde, se positionner et agir en citoyen. Il vise à donner des clefs de compréhension des interdépendances et des déséquilibres mondiaux pour permettre la construction d'un monde plus juste, solidaire et durable, où ressources et pouvoir sont équitablement répartis dans le respect de la dignité humaine.

Aussi appelée éducation au développement (EAD) ou encore éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI), l'ECSI est fortement imprégnée par la notion de développement, qui a connu depuis les années soixante d'importantes évolutions.

En juin 2014, les membres de la plateforme nationale "EDUCASOL" se sont entendus autour d'une nouvelle charte et pour l'utilisation de la notion d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité Internationale, ou "ECSI"



Laurence RIGOLLET,
chef de projet, Plateforme Educasol



Temoinage

L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (l'ECSI) est présente à la fois dans les bulletins officiels et instructions pédagogiques du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis 1984, ainsi que dans la Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale parue en juillet 2014.

Cette ECSI a le formidable objectif de dire aux citoyens et ce, dès le plus jeune âge, qu'ils sont tous capables de comprendre le monde qui les entoure, proche ou lointain, ainsi que les mécanismes d'interdépendance et d'exclusion, d'avoir une opinion personnelle basée sur les informations et sur les connaissances acquises au cours de leurs recherches, de développer un esprit critique et enfin de favoriser la construction d'un monde solidaire grâce à une démarche citoyenne.

L'ECSI constitue un outil idéal pour aborder les grands enjeux planétaires également présents dans les programmes scolaires, quelles que soient les disciplines. Elle constitue un vivier illimité pour réfléchir, s'interroger et agir, en partenariat avec d'autres, puisque l'ouverture aux associations est encouragée. C'est donc une excellente formation pour la mise en pratique d'activités, présentes ou futures, de citoyens. Ces missions recoupent bien celles mises en avant par l'école.

Par ailleurs, dans un contexte mondial difficile où la notion du « vivre ensemble » doit être renforcée, l'ECSI, par les valeurs qu'elle porte et la démarche qu'elle propose, prend tout son sens. Elle est surtout porteuse d'enjeux forts que les membres de la plate-forme Educasol (plate-forme française d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) portent depuis 10 ans, avec la volonté de rassembler les acteurs de l'ECSI pour mieux partager expériences, outils, propositions et se faire entendre collectivement pour défendre une ECSI totalement partie prenante des politiques éducatives et de développement. En 2013, Educasol s'est constituée en association après avoir été plate-forme informelle.

L'ECSI sert l'intérêt général à travers des valeurs comme la responsabilité, la solidarité, la laïcité et le libre arbitre.

En mars 2015, les membres de la plateforme Educasol ont adopté une nouvelle charte "Pour une éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale"

Manuela Mesa, coordinatrice du Centre d'Education et de Recherche pour la Paix (CEIPAZ), en Espagne, identifie cinq générations de l'ECSI.

× Avant les années 1960, une approche caritative et assistancielle

La naissance de l'éducation au développement correspond aux premières campagnes de récoltes de fonds visant à faire face à des situations d'urgences et de famines dans les pays en développement. Les ONG et l'église sont les principaux acteurs impliqués dans la mobilisation de la société civile sur ces thématiques et ce que l'on appelle alors "l'aide". Les solutions avancées pour pallier les problèmes de développement des pays touchés sont sectorielles et dépendent uniquement de l'aide matérielle des pays les plus riches. On appelle à la générosité individuelle à partir d'images catastrophiques, stéréotypées et décontextualisées dans lesquelles les personnes "du Sud" apparaissent diminuées et passives face à leurs problèmes.

× À partir des années 1960, une approche développementaliste

Le champ d'action des ONG ne se limite plus à une réponse d'urgence mais s'étend à l'étude des causes et des « obstacles » au développement. Avec comme référence le modèle de développement du Nord, les ONG et les Etats déterminent des programmes et projets de développement visant à pallier "le retard" des pays du Sud. L'éducation au développement passe alors par des actions d'information et de sensibilisation sur les réalités des pays pauvres ou en crise et sur les projets de développement impulsés par les pays du Nord sur le terrain. On ne parle plus d'aide mais de coopération.

× Dans les années 1970, une éducation critique et solidaire

Après s'être concentrés sur les facteurs endogènes de la pauvreté, les acteurs du développement pointent du doigt les inégalités internationales en s'appuyant sur l'étude des facteurs historiques et la compréhension structurelle des relations entre développement et sous-développement. L'analyse des inégalités n'est plus sectorielle mais multicausale. Perçue comme de l'impérialisme, "l'aide" officielle au développement est critiquée et doit évoluer vers l'autonomisation des pays du Sud dans la définition de leurs propres objectifs de développement.

Les Nations Unies investissent le champ de l'EAD-SI aux côtés des ONG et des mouvements de solidarité. La communauté internationale se fixe comme objectif de consacrer 0,7% du PIB à l'aide au développement.

× Dans les années 1980, une éducation pour un développement humain et durable

On questionne le modèle de développement au Nord comme au Sud, ni socialement, ni écologiquement soutenable. La dimension globale des problèmes (environnement, migrations, armements, commerce...) appelle des réponses collectives. L'aide au développement est nécessaire et doit améliorer son efficacité, mais il faut aller plus loin en menant à terme des changements structurels dans le champ du commerce, de la dette et des questions monétaires internationales. Des changements globaux doivent s'opérer au Nord comme au Sud.

La reconnaissance de la diversité sociale et culturelle permet d'envisager différemment les projets de développement en partant des perceptions et références culturelles propres aux populations concernées.

L'EAD converge avec d'autres éducations globales : l'éducation à l'environnement, à la paix... Cette ouverture entraîne une diversification des acteurs de la démarche. On compte maintenant des institutions éducatives et des entités de la société civile : syndicats, étudiants, jeunes, municipalités...

× Des années 1990 à nos jours, une éducation pour une "citoyenneté mondiale"

On décrit de mieux en mieux les liens entre réalités locales et globales. L'interdépendance entre les pays du monde est au coeur de l'analyse des processus de développement. La distinction entre les pays du Nord et du Sud perd peu à peu de son sens car les pays autrefois considérés comme les plus développés connaissent des difficultés économiques et sociales. De plus, les conflits et les problématiques de développement s'internationalisent, à l'image des migrations, du climat ou de l'économie qui ne peuvent plus être résolus par un pays seul.

Le pouvoir d'agir de chaque citoyen du monde apparaît comme un levier important du développement. Il s'agit de prendre conscience que nos choix ont un rôle déterminant dans nos modes de consommation, de production et d'échanges, qu'ils peuvent générer des inégalités. L'enjeu de l'information, mais également de la responsabilisation et de l'action deviennent prépondérants. On parle alors de responsabilité globale et de citoyenneté mondiale.

En France, le terme d'ECSI remplace progressivement celui d'EAD. A l'échelle internationale (Conseil de l'Europe, UNESCO) le terme d'éducation à la citoyenneté mondiale est prédominant. Cette dynamique s'appuie sur des acteurs du développement structurés en réseaux aux implantations locales, nationales et internationales. Ils mènent des campagnes sociopolitiques sur des thèmes globaux. Les organisations et acteurs des pays les plus en difficultés, en tant que véritables partenaires et acteurs du développement, portent également ces démarches.

2. Démarche et pédagogie de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale



L'ECSI va bien au-delà de la sensibilisation. Il s'agit d'un processus éducatif, qui s'inscrit tout au long de la vie, qui cherche à outiller les organisations, les institutions et les citoyens pour comprendre les phénomènes mondiaux à l'origine des inégalités et agir pour la construction d'un monde plus juste, solidaire et durable.

Elle va donc tenter d'opérer des changements sur...

- les savoirs (comment fonctionne le monde),
- les représentations (regards sur le monde),
- les attitudes (savoir-être, postures),
- les savoir-faire (compétences).

... dans le but de former des citoyens du monde.

"Nous devons encourager la citoyenneté mondiale. L'éducation ne doit pas seulement apprendre à lire, écrire et compter. Elle doit aussi former des citoyens et assumer pleinement le rôle central qu'elle peut jouer en aidant les gens à créer des sociétés plus justes, plus pacifiques et plus tolérantes."

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, le 26 septembre 2012, lors de l'inauguration de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI).



L'ECSI implique ...	Ce n'est pas ...
<ul style="list-style-type: none"> × De (se) poser des questions, une réflexion critique. × D'explorer les connexions local-global, nos représentations, nos valeurs, nos suppositions. × D'explorer la complexité de problématiques globales, de perspectives multiples. × D'explorer des problématiques de justice sociale localement et à l'international. × La mise en application des apprentissages à des problématiques et des contextes réels. × Une opportunité pour les élèves de travailler sur leurs représentations pour ensuite s'engager et faire entendre leur voix. × Tous les âges de la vie. × Tous les programmes scolaires. × Un enrichissement de l'apprentissage et de l'enseignement. × L'école au sens large. 	<ul style="list-style-type: none"> × Dire aux apprenants ce qu'ils doivent penser et faire. × Seulement à propos de personnes et de lieux très éloignés. × Donner des solutions simples à des thématiques complexes. × Centré sur la recherche de fonds et l'approche caritative. × De l'apprentissage abstrait sans lien avec la réalité et sans résultats. × Une implication illusoire des apprenants dans des processus de décisions. × Trop compliqué pour les jeunes. × Un sujet annexe. × Une sensibilisation ponctuelle d'une journée ou une semaine. × Limité à la classe.

× Être acteur de son processus d'apprentissage grâce à une pédagogie participative

Les mécanismes à l'origine des inégalités mondiales sont complexes. L'ECSI, grâce à des outils pédagogiques participatifs (jeux de rôle, mises en situation...) permet aux élèves d'expérimenter concrètement ces mécanismes et de prendre conscience petit à petit de la nécessité d'une approche intégrée/holistique des problèmes. L'ECSI favorise une nouvelle circulation de l'information, qui part des questions et des échanges entre élèves pour aboutir à un message qu'ils construisent collectivement. Ils sont ainsi pleinement acteurs de leur processus d'apprentissage.

× Se nourrir de l'échange grâce à une pédagogie interactive

C'est l'expression de la plus grande diversité des points de vues qui constitue la base d'un savoir collectif et objectif. C'est pourquoi l'ECSI favorise le partage d'expériences, la confrontation des opinions mais aussi l'interaction des apprenants avec l'ensemble de la communauté éducative, avec des associations, avec des citoyens de la collectivité via des projets, des rencontres, des animations dans l'espace public, etc.

× Savoir interroger ses représentations grâce à une pédagogie réflexive

La pédagogie réflexive est une méthode d'apprentissage par l'action et la réflexion sur l'action. Il s'agit dans un premier temps de permettre aux jeunes de monter leur propres actions en leur laissant le droit à l'échec. Cette pédagogie relève du "learning by doing". Dans un second temps, cette démarche exige que l'on porte un regard analytique et critique sur soi ainsi que sur sa position, son rôle, ses pratiques, ses valeurs...

C'est pourquoi chaque animation s'accompagne de débriefings qui permettent aux participants de prendre du recul par rapport à l'expérience vécue. L'objectif est de pouvoir questionner et analyser son positionnement. Qu'avons-nous ressenti pendant l'animation ? Qu'avons-nous appris sur nous même ? De notre projet ? De nos partenaires ? Ai-je développé des compétences particulières ? Si oui, lesquelles ? Notre façon de faire est-elle la bonne ? ...sont autant d'interrogations qui permettent d'adopter une approche réflexive des actions mises en oeuvre.

POSTURE DE L'ENSEIGNANT

Animer une démarche d'ECSI implique donc de :

- susciter le questionnement, le doute et l'esprit critique des participants,
- créer un espace de confiance, basé sur la coopération et non la compétition dans le groupe,
- permettre l'expression de toutes les opinions, et faciliter les échanges en variant les postures d'animation (neutre, avocat du diable, ...)
- valoriser les messages communs qui en ressortent,
- faire coexister "transmetteur du savoir" et "organisateur du savoir",
- valoriser le processus d'apprentissage plus que la finalité,
- mettre les participants en position d'agir.

La démarche présentée ici n'est pas figée, elle doit être adaptée à l'enseignant, aux élèves, au contexte de classe, d'établissement, etc.



3. La place de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale au sein de l'éducation nationale

Textes officiels de référence

Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

Code de l'éducation : Article L312-19

Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 181

L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux.

Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles.

Les formations dispensées dans les établissements d'enseignement technologique, professionnel, agricole et les centres de formation des apprentis veillent à favoriser la connaissance des techniques de mise en œuvre et de maintenance des énergies renouvelables, ainsi que des dispositifs d'efficacité énergétique et de recyclage.

Éducation au Développement et à la Solidarité Internationale (EAD-SI)

Code de l'éducation : Article L312-19

Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 181

L'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à donner aux jeunes des clés de compréhension des déséquilibres mondiaux et à encourager leur réflexion sur les moyens de réduire la pauvreté et les inégalités. Elle participe à l'éducation au développement durable, en contribuant à la compréhension des interdépendances environnementales, économiques, sociales et culturelles à l'échelle mondiale.

À ce titre, l'éducation au développement et à la solidarité internationale peut s'appuyer sur les savoirs fondamentaux dispensés à l'école, au collège et dans les voies générale, technologique et professionnelle du lycée. Dans le socle commun de connaissances et de compétences, la connaissance de la mondialisation, des inégalités et des interdépendances dans le monde est un des éléments de compréhension de l'unité et de la complexité du monde. Au sein des compétences sociales et civiques, la solidarité et la prise en compte des personnes en difficulté, en France et dans le monde, sont mentionnées parmi les attitudes qui fondent la vie en société. En complément des enseignements obligatoires, l'éducation au développement et à la solidarité internationale peut s'appuyer sur des actions éducatives et des projets de coopération internationale, propices à développer l'engagement, l'autonomie et l'initiative des élèves. Inscrits dans les projets d'école ou d'établissement, ces actions et projets pourront être menés avec le concours de partenaires extérieurs.

Les sciences économiques et sociales et l'ECSI : un lien qui fait sens.

Les sciences économiques et sociales (SES) constituent un enseignement particulièrement favorable au développement de l'ECSI. Le programme souligne notamment l'importance de :

- "Donner à tous les élèves, (...) les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit."
- Placer l'élève dans "une posture de recherche qui doit le conduire à se poser des questions précises, à formuler des hypothèses explicatives et à les confronter aux données empiriques. Les professeurs devant s'attacher à organiser la réflexion des élèves et surtout à donner du sens aux apprentissages."
- Utiliser des supports et des outils variés et proposer des temps de sensibilisation et d'analyse propices à la participation active des élèves.

Les SES valorisent une dimension holistique des apprentissages. Comprendre le fonctionnement de la société nécessite ainsi de comprendre l'interconnexion de faits sociaux, économiques, culturels ou environnementaux, notamment à l'échelle mondiale.

Elles constituent également un enseignement dans lequel peut s'exprimer une vision à la fois scientifique et pluraliste, représentative des idées avancées par les sciences sociales.

Elles sont aussi un vecteur important dans la construction de citoyens autonomes, porteurs d'un esprit critique et capables d'imaginer des alternatives. Elles permettent notamment de créer des espaces de discussions et de débats où différentes conceptions du monde peuvent s'enrichir, se compléter et parfois s'opposer. Les SES sont ainsi un véritable levier pour illustrer l'enjeu de la cohésion sociale et l'intérêt de construire une société démocratique.



Partie 2 / L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale : une éducation adaptée aux défis du 21^e siècle

1. Lutter contre la pauvreté

- Les Objectifs du Développement Durable (ODD)

Huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont été adoptés en 2000 à New-York par 193 États membres de l'ONU qui ont convenu de les atteindre en 2015. Ces objectifs recouvrent de grands enjeux de développement : la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte contre plusieurs épidémies dont le SIDA, l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes, et l'application du développement durable.

Des progrès importants ont été accomplis dans plusieurs domaines (pauvreté monétaire, accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité, inscription à l'école primaire et mortalité infantile notamment). Cependant, des millions de personnes n'ont pas tiré parti de ces progrès.

Quinze ans plus tard, cette feuille de route du développement a été redessinée à New-York, le 25 septembre 2015, par les Nations Unies. 17 objectifs du développement durable (ODD) ont cette fois été adoptés, dessinant un agenda « post-2015 » et une vision collective du monde de demain.

À la différence des OMD, les nouveaux ODD acquièrent ainsi une véritable dimension globale et couvrent l'ensemble des enjeux de développement, dans les pays riches comme dans les pays pauvres. Outre la lutte contre la pauvreté, ces objectifs intègrent notamment les enjeux environnementaux, ou l'égalité entre les sexes par exemple.

Pour mieux en assurer le suivi, 169 indicateurs précis accompagnent ces objectifs et chaque pays est tenu d'apporter sa pierre à l'édifice. Une large coalition d'acteurs publics, locaux et privés se mobilisent pour financer l'atteinte de ces objectifs, en s'appuyant sur un engagement renouvelé des pays industrialisés, notamment de l'Union européenne, à consacrer 0,7% de leur revenu national à l'aide publique au développement en 2030.

Les notions d'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale font ainsi pour la première fois leur apparition dans le cadre d'un accord international.

Objectif 4.7 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités de l'apprentissage tout au long de la vie

“D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.”

Les 17 objectifs du développement durable adoptés par les Nations-Unies en 2015



- La politique de développement de l'Union Européenne

En 2013, l'Union européenne et ses États membres, premiers donateurs mondiaux, ont fourni une aide d'un montant de 56,5 milliards d'euros, ce qui correspond à 52% du montant total de l'aide publique au développement octroyée au cours de cette année. L'Union européenne est présente dans 140 pays dans le monde.

Compétence partagée de l'Union européenne avec les États membres, la politique de coopération au développement de l'Union européenne a pour objectif principal la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté. Elle vise également à encourager le développement durable et à promouvoir la démocratie, la paix et la sécurité. Seuls les pays qui attestent de leur engagement en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, et qui respectent les critères de l'Union européenne (notamment en matière de gestion des finances publiques) peuvent bénéficier d'un appui budgétaire.

Les Nations Unies recommandent à chaque pays de consacrer 0,7% du PIB à l'aide publique au développement (APD). En 2014, la Suède est en tête du classement, atteignant le taux de 1,10%, la France quant à elle atteint le taux de 0,36%.

Une année entièrement dédiée à la sensibilisation et l'information sur le développement et la solidarité internationale en Europe



En 2015, l'Union européenne a dédié, pour la première fois depuis 30 ans, une "année européenne" à une politique extérieure : la politique d'aide au développement et de coopération. Ses objectifs sont :

- d'informer les citoyens sur la politique européenne de développement : l'Union européenne est le premier bailleur mondial d'aide publique au développement mais 55 % des Européens s'estiment insuffisamment informés sur l'aide au développement européenne. De plus, une majorité des Européens pense que l'extrême pauvreté dans le monde a progressé alors que la réalité est inverse : elle a diminué, notamment grâce à l'effort de solidarité des pays riches depuis plus de 40 ans.

- de favoriser la participation directe des citoyens de l'Union européenne et de tous les acteurs du développement et de la coopération : la sensibilisation et l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale deviennent ainsi l'un des objectifs affirmés de l'Union européenne.

- d'encourager la solidarité internationale des Européens : selon le baromètre 2014 de l'Agence française de développement, 85 % des citoyens européens jugent important d'aider les populations des pays en développement. Les jeunes européens sont notamment deux fois plus nombreux que leurs aînés à vouloir une augmentation de l'aide au développement.

- En France, une première loi sur le développement et la solidarité internationale reconnaît le rôle majeur de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

La France, 5ème bailleur mondial de l'aide au développement, figure parmi les pays du monde les plus fortement engagés dans ce domaine.

Le 7 juillet 2014, elle s'est dotée pour la première fois de son histoire d'une loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale qui affirme la nécessité d'une efficacité accrue et d'une coordination plus forte de tous les acteurs de l'aide au développement, ainsi que la nécessité de permettre la construction collective de cette politique. Ces orientations se matérialisent notamment par le renforcement d'un Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), qui réunit ministères, parlementaires, collectivités territoriales, réseaux multi-acteurs, associations, syndicats, acteurs économiques et de la recherche des pays riches comme des pauvres.

Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014

L'éducation au développement et à la solidarité internationale constitue un volet important pour la France en termes de transparence et de cohérence des politiques. Elle vise à faire progresser le niveau de connaissance et d'appropriation par les citoyens des actions conduites, mais aussi à promouvoir la solidarité. En effet, la mobilisation de l'opinion publique est nécessaire pour produire de nouvelles dynamiques favorables au développement. Pour cela, il est essentiel que les citoyens puissent davantage s'informer sur les enjeux du développement ainsi que sur les choix stratégiques et les résultats de l'action publique en faveur du développement. Dans cette perspective, les actions de sensibilisation menées par le Gouvernement sont nombreuses, en particulier auprès de la jeunesse. Il diffuse à cet effet des documents d'information sur la politique de développement et de solidarité internationale. Les établissements scolaires mènent des projets d'éducation au développement et à la solidarité internationale visant à faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et à encourager la réflexion sur les moyens d'y remédier. L'éducation au développement et à la solidarité internationale peut s'effectuer dès le plus jeune âge et dans toutes les disciplines. Elle s'inscrit dans les dispositifs pédagogiques existants avec le concours des collectivités territoriales, d'intervenants extérieurs qualifiés, d'associations de solidarité internationale et d'acteurs de l'éducation populaire. Sa place doit être renforcée dans les programmes scolaires et dans la formation des maîtres."

× A retenir :

Au cours des dernières années, la notion d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale a progressivement fait son apparition au sein des politiques publiques nationales, européennes et internationales. L'enjeu climatique, mais aussi les différentes problématiques auxquelles la France et les pays européens sont aujourd'hui confrontés (migrations, développement économique, interculturalité, cohésion sociale...) rendent la prise en compte des dimensions citoyennes et internationales indispensable au sein des processus éducatifs.

62% des Français sont favorables à la politique de développement de la France.
(baromètre annuel de l'Agence française de développement / Ifop, 2014)



2. Lutter contre le changement climatique : 2015, une année charnière.



La 21^e conférence des parties, la "COP 21", s'est déroulée du 30 novembre au 12 décembre 2015 à Paris. A l'issue des négociations, les représentants des 195 pays et de l'Union Européenne ont adopté un accord universel et contraignant visant à limiter la hausse des températures à 1,5°C avant la fin du siècle. Les pays développés s'engagent à mobiliser la somme "plancher" de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 pour soutenir des mesures concrètes d'atténuation en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement. Le texte prévoit également une évaluation internationale des efforts de réduction d'émissions des gaz à effet de serre en 2018 ainsi qu'une possibilité de réviser les engagements des Etats tous les cinq ans. Si de nombreux observateurs jugent les engagements pris encore insuffisants pour atteindre les objectifs fixés, le texte adopté constitue un accord politique sans précédent sur la question climatique.

Les conséquences du changement climatique et l'urgence de la réponse à apporter ne font plus débat. Élévation du niveau de la mer, augmentation du nombre de catastrophes naturelles, menaces sur la production alimentaire... Les effets désastreux du réchauffement climatique - qui a déjà atteint + 0,85 °C - touchent déjà aujourd'hui plus de 200 millions de personnes.

Le 5^e rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) sur les changements climatiques et leurs évolutions futures est très alarmant. Il confirme un élément fondamental : l'activité humaine, notamment l'usage des énergies fossiles, a conduit à une hausse exceptionnelle de la concentration des gaz à effet de serre transformant le climat à un rythme jamais vu par le passé.

Sans la prise de mesures drastiques, il prévoit une hausse des températures pouvant aller jusqu'à 5°C en 2100 en comparaison à la fin du 20^{ème} siècle. Pour limiter ce réchauffement à 2°C, seuil en dessous duquel les conséquences seraient réversibles et maîtrisables, le GIEC indique qu'il faudra réduire fortement les émissions mondiales de gaz à effets de serres : entre 40 et 70% en 2050 par rapport à 2010 puis les ramener à presque 0 en 2100.

Quelles conséquences sur l'éducation ?

La question climatique nous conduit à interroger nos pratiques éducatives. Imaginer de nouveaux modes de vie, écologiquement soutenables, c'est avant tout apprendre à agir différemment, en prenant en compte de nouvelles contraintes (limiter la production de GES, réduire son utilisation d'énergies fossiles...) et de nouvelles opportunités (développer les énergies renouvelables, repenser nos modes de consommation et de production...).

Face au changement climatique, l'éducation nous invite ainsi à prendre conscience de la relation d'interdépendance qui nous lie à notre environnement. Elle interroge notre capacité à penser un monde non plus individuel, mais un monde commun, dans lequel les modes de vie des uns ont un impact sur celui des autres. Enfin, elle amène à faire des choix en prenant en compte l'intérêt des autres, des choix certes plus complexes, mais garants d'une maîtrise accrue de notre quotidien.

Ces mécanismes ont un réel intérêt éducatif. La manière dont nous expliquons la pauvreté et les inégalités donne des indications politiques sur des positions citoyennes. Pour les élèves, la sensibilisation à la citoyenneté mondiale peut donner lieu à des réflexions politiques plus poussées et à l'émergence de réponses plus adaptées aux problématiques que nous rencontrons.

4 dates clés :

1992 : Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Les pays membres de l'ONU adoptent la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

1995 : 1^{ère} COP organisée à Berlin pour mettre à jour la Convention.

1997 : COP 3 de Kyoto. 37 pays développés s'engagent à réduire, sur la période 2008-2012, leur émission de gaz à effets de serre (GES) de 5% par rapport à 1990.

2009 : Le sommet de Copenhague sur le climat (COP15) est marqué par l'adoption de l'objectif d'une limitation à 2°C de la hausse des températures. Par contre, aucun seuil d'émission de GES à 2020 ou 2050 n'est fixé. Les Etats du Nord se sont, de plus, engagés à verser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 aux pays du Sud pour les aider à se développer sans énergies fossiles et à s'adapter aux conséquences du réchauffement.

